



# KIT DE PUBLICITÉ 2014 - 2020

## À DESTINATION DES BÉNÉFICIAIRES DU FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL (FEADER)

### VOTRE PROJET BÉNÉFICIE DE FONDS EUROPÉENS FEADER ? FAITES LE SAVOIR !

Si votre projet vient d'être sélectionné afin de bénéficier de fonds européens, vous devez le faire savoir en respectant des obligations de publicité tout en valorisant votre projet.

Ce document présente les obligations minimales 2014-2020 à respecter en matière d'information et de communication FEADER mais vous êtes encouragés à informer plus largement autour de votre projet sur les fonds européens.

#### DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Références réglementaires pour les obligations de publicité sur l'intervention de l'Union européenne en région

> Articles 115-117 et l'annexe XII du règlement pluri-fonds n°1303/2013 du Parlement et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes au cinq fonds  
> Règlements d'exécution de la Commission n° 821/2014 du 28 juillet 2014 et n° 808/2014 du 17 juillet 2014

→ Modification par le Règlement d'Exécution (UE) 2016/669 de la Commission du 28 avril 2016

## COMMENT COMMUNIQUER SUR LA RÉALISATION DE PROJETS LOCAUX SOUTENUS PAR L'UNION EUROPÉENNE ?

### 1 SUR VOS SUPPORTS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Le soutien octroyé par l'Union européenne à votre projet doit être mentionné sur **l'ensemble de vos outils d'information et de communication** de la manière suivante :

- Logos (UE et l'Europe s'engage à Mayotte avec le FEADER) et mention sur les conventions, les invitations, les attestations de participation, les documents diffusés ...
- La mention du slogan « *Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales* »
- Sur les panneaux d'affichage, quelque soit le montant de la subvention, doit être renseigné le montant de la subvention ainsi que les taux de cofinancements

### 2 PENDANT LA MISE EN ŒUVRE DE VOTRE PROJET

Plusieurs obligations sont inhérentes lors de la mise en œuvre du projet :

- Si votre projet prévoit des **réunions publiques** : les participants doivent être informés que l'opération émerge sur des Fonds Européens
- Si le bénéficiaire dispose d'un **site internet** : Vous devez alors y faire figurer une description du projet, de sa finalité, de ses résultats et du niveau de soutien de l'Union européenne. Un lien renvoyant vers le site de la Commission européenne relatif au FEADER doit être intégré ([ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/rural-development-2014-2020/index_fr.htm))
- Un affichage dans **les locaux et sur les lieux du projet** doit être assuré en fonction du montant de la subvention

> 50 000 €  
Pour tous les TO

**AUTOCOLLANT** recommandé (pour les machines ou outils par ex.)

> 50 000 €  
Pour tous les TO hors  
SIGC et boisement

**PLAQUE EXPLICATIVE** (Format minimal A3)  
Pour tous les TO hors SIG et mesures  
de boisement

> 500 000 €  
Total de l'aide publique

**PANNEAU temporaire de chantier** (Format minimal A1)  
**de type rectangulaire (largeur > 1m)**  
Pour le financement d'infrastructures  
ou de constructions



3

### CAS PARTICULIER : LE PROJET A BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE PUBLIQUE TOTALE SUPÉRIEURE À 500 000 EUROS

Cela concerne plus particulièrement les projets prévoyant des travaux d'infrastructures, de construction ou l'achat de matériel.

Dans les 3 mois qui suivent l'achèvement du projet

**PLAQUE ou PANNEAU permanent de type rectangulaire A1 minimum** (soit 59,4 x 84,1 cm), dans un lieu visible du public



4

### LEADER

Mesure à part entière au sein du PDR, LEADER dispose de règles spécifiques :

Pour les Groupes d'Action Locale (GAL)

**Une plaque explicative est installée dans les locaux des GAL avec le drapeau de l'UE, la mention du FEADER et le logo LEADER**

Votre opération a été financé par le programme LEADER

**Le logo LEADER doit être ajouté en complément du logo de l'UE et la mention du FEADER**



## LES CONSIGNES TECHNIQUES A RESPECTER

### TEXTE

Le terme Union Européenne figure en TOUTES LETTRES. Les polices autorisées sont : Arial, Auto, Calibri, Garamond, Trebuchet, Tahoma, Verdana et Ubuntu.

### COULEUR

La représentation du drapeau de l'UE est en couleur. En N&B, les étoiles sont toujours en noir sur fond blanc.

### VISIBILITE

Le drapeau et la mention UE sont placés dans des endroits visibles et dans une taille adaptée.

### SUR INTERNET

Le drapeau et la mention du fonds concernés sont visibles dès l'arrivée sur le site sans que l'utilisateur n'ait à faire défiler la page.

Le non-respect des obligations ci-dessus peut entraîner le reversement partiel ou total de votre subvention européenne.

Vous devez fournir la preuve du respect de cet engagement lors de la demande de paiement de la subvention et la garder en cas de contrôle (photo ou tout autre support adéquat témoignant de la mesure prise).